



**S'UNIR.
AGIR.
GAGNER.**



Les demandes de table centrale

Présentation des demandes
déposées au Secrétariat du
Conseil du trésor,
le 30 octobre 2019

Présentation par l'équipe du
CCSPP

**Rassemblement du secteur public CSN
29 et 30 octobre 2019, Québec**



Une négociation hors du commun



Centralisation



Ampleur



Politique

Une structure complexe



Conseil du trésor

Secrétariat du
Conseil du trésor

Table centrale

Matières à négocier en commun,
déterminées par les membres

Ministère de la
Santé et des
Services sociaux

CPNSSS

Organisation	Effectifs (approx.)
APTS (catégorie 4)	55 000
FIQ (catégorie 1)	68 000
FP-CSN (catégorie 4)	6 000
FSSS-CSN (catégories 1, 2, 3, 4)	90 000
FSG-CSQ (catégorie 1)	5 000
SCFP-FTQ (catégories 1, 2, 3, 4)	17 000
SQEE-FTQ (catégories 2, 3)	10 000

Ministère de
l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

CPNCF

Organisation	Effectifs (approx.)
FSE-CSQ (enseignants)	70 000
FAE (enseignants)	31 000
FPPE-CSQ (professionnels)	7 500
SCFP-FTQ (professionnels)	700
SPGQ (professionnels)	300
SCFP-FTQ (soutien)	11 000
SEP-FTQ (soutien)	5 000
FPSS-CSQ (soutien)	27 000
FISA (soutien)	1 100
FEESP-CSN (soutien)	30 000

CPNCA

Organisation	Effectifs (approx.)
APEQ (enseignants)	10 400
FPPE-CSQ (professionnels)	600
SEP-FTQ (soutien)	1 800
UES-800-FTQ (soutien)	1 200
FPSS-CSQ (soutien)	500
FEESP-CSN (soutien)	1 600

CPNC

Organisation	Effectifs (approx.)
FEC-CSQ (enseignants)	2 900
FNEEQ-CSN (enseignants)	17 000
FPPE-CSQ (professionnels)	1 200
SPGQ (professionnels)	700
FEESP-CSN (soutien)	6 300
FPSES-CSQ (soutien)	3 500
SCFP-FTQ (soutien)	900

CPNCS

Organisation	Effectifs (approx.)
AENQ-CSQ (enseignants)	800
FPPE-CSQ (professionnels)	100
FPSS-CSQ (soutien)	900

CPNCSK

Organisation	Effectifs (approx.)
AENQ-CSQ (enseignants)	600
FPPE-CSQ (professionnels)	200
FPSS-CSQ (soutien)	900

Fonction publique

Organisation	Effectifs (approx.)
SFPQ (fonctionnaires)	29 500
SFPQ (ouvriers)	4 800
SPGQ (professionnels)	18 000

Ministère responsable
de chaque organisme
gouvernemental

Direction de chaque
organisme gouvernemental

Chaque syndicat local de chaque
organisme gouvernemental

* Les effectifs sont approximatifs



secteurpublic

En somme



Plus de 50 conventions collectives

Plus de 50 tables de négociation

540 000 travailleuses et travailleurs dans cinq secteurs :

- **Santé et services sociaux**
- **Commissions scolaires**
- **Collèges**
- **Organismes gouvernementaux**
- **Fonction publique**

La centrale la plus représentative

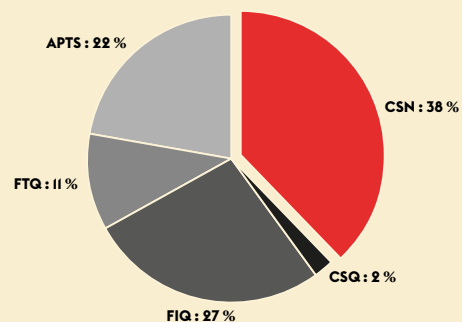


Représentant plus de 150 000 personnes travaillant pour l'État dans la majorité des secteurs d'activité sur l'ensemble du territoire québécois, la CSN est la centrale syndicale la plus représentative du secteur public.

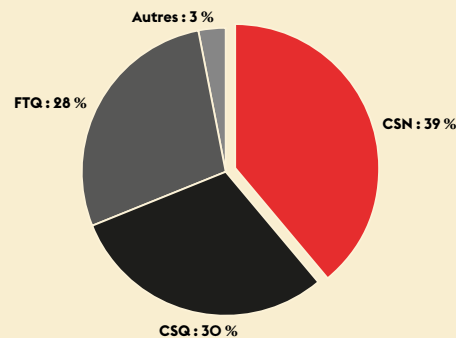
La centrale la plus représentative



**Personnel de la santé et
des services sociaux**



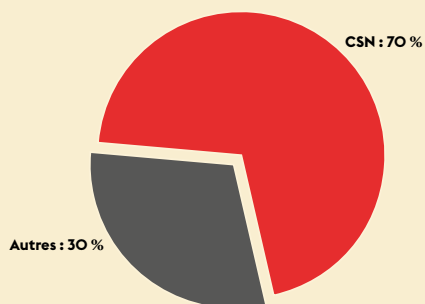
**Personnel de soutien
dans les commissions scolaires**



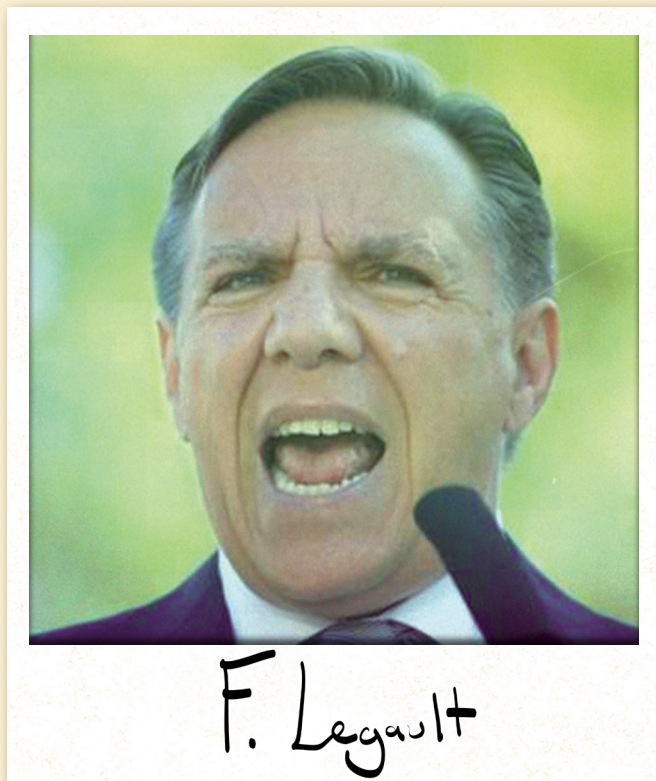
**Enseignantes et enseignants
dans les cégeps**



**Personnel de soutien
dans les cégeps**



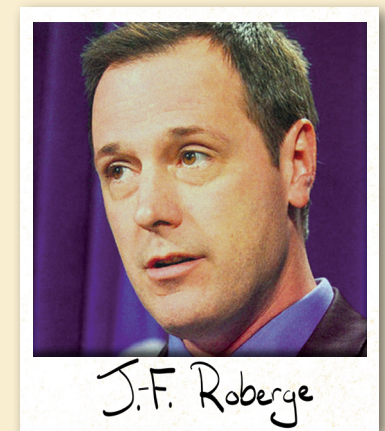
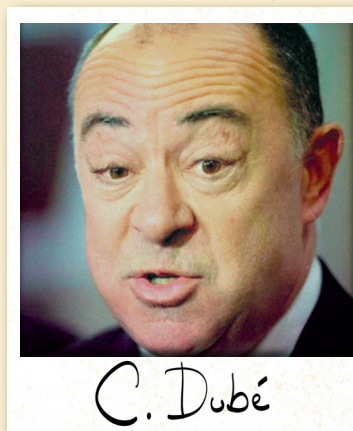
Une première négociation pour le gouvernement caquiste



← PM

↘ C. du Trésor

↘ Éducation



↑ SSS

Quelques citations de F. Legault



« La politique du mur-à-mur que privilégie actuellement le gouvernement Couillard dans ses négociations salariales avec les employés de l'État est complètement dépassée . Les offres salariales ne devraient pas être les mêmes, peu importe le secteur et la profession. » - **Octobre 2015**

« Il faut faire de la création d'emplois payants une obsession. Il faut créer des emplois à 25\$, 30\$ et 40\$ l'heure, des emplois de qualité. » - **Septembre 2018**

« Dans le dossier d'ABI, j'ai rencontré les deux parties. J'ai bien écouté le syndicat, [j'ai] bien écouté la direction. Je suis arrivé à la conclusion qu'il y a un problème du côté du syndicat. (...) Actuellement, les demandes qui sont faites par le syndicat ne sont pas raisonnables. » - **Avril 2019**

Quelques citations de F. Legault



« J'ai indiqué que je ne souhaite pas donner les mêmes augmentations de salaire à tous les employés de l'État. J'aimerais que les augmentations de salaire soient plus élevées pour les préposés aux bénéficiaires et hausser le salaire des enseignants en début de carrière. [Pour l'ensemble des employés de l'État], c'est certain qu'on aimerait être capables de couvrir le coût de la vie. » - **Juin 2019**

« Les employés de la fonction publique, il va falloir s'en tenir autour de l'inflation. (...) Les surplus appartiennent aux Québécois; ils n'appartiennent pas aux groupes de pression; ils n'appartiennent pas aux syndicats. » - **Septembre 2019**

Orientation générale



Que, dans le cadre de la prochaine négociation, l'accent soit mis tant sur l'amélioration des conditions de travail et de pratique, notamment en contrant la surcharge de travail et la précarité, que sur l'amélioration des conditions salariales. Que les principes sous-jacents aux demandes salariales permettent des hausses supérieures à l'inflation pour l'ensemble des personnes salariées et qu'une attention particulière soit accordée aux bas salarié-es.

Conditions de travail et de pratique



REVENDICATIONS

Des investissements majeurs en santé et services sociaux, en éducation et dans les organismes gouvernementaux afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services publics.

Que ces investissements permettent de dégager des marges financières importantes et des mandats pour convenir de solutions négociées aux tables sectorielles améliorant significativement les conditions de travail et de pratique des travailleuses et des travailleurs des services publics. Que ces solutions répondent, entre autres, aux enjeux de surcharge de travail, notamment par la création de postes, ainsi qu'aux enjeux de précarité, de santé physique et psychologique, d'attraction et de rétention et de conciliation travail-famille-études.

UN ÉCART DE RÉMUNÉRATION QUI PERSISTE

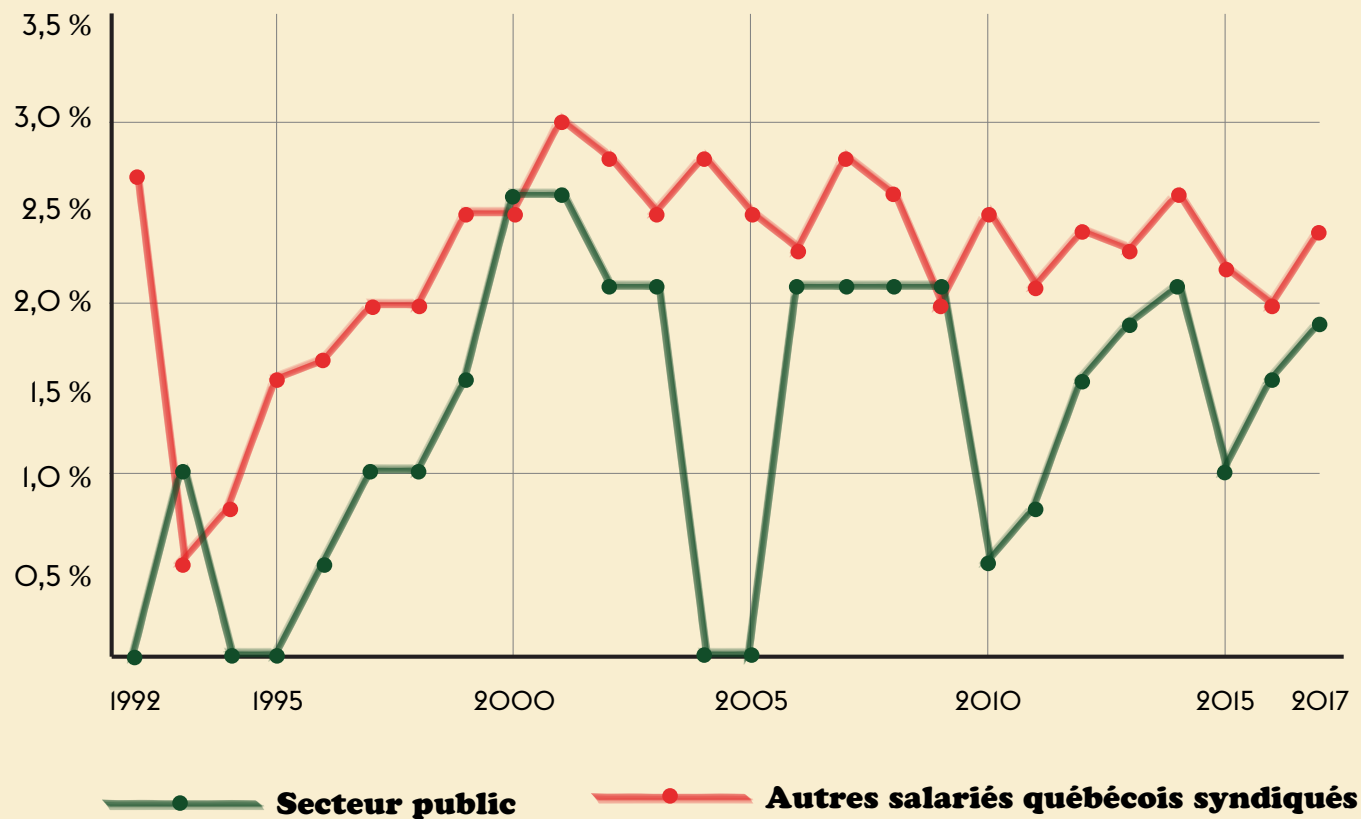
En 2018, l'étude de l'ISQ sur la rémunération des salarié-es démontre, qu'en comparaison avec le reste des salariés québécois, les emplois du secteur public ont un déficit de rémunération de 6,6 %.

Conditions salariales



UN ÉCART DE RÉMUNÉRATION QUI PERSISTE

Augmentations salariales



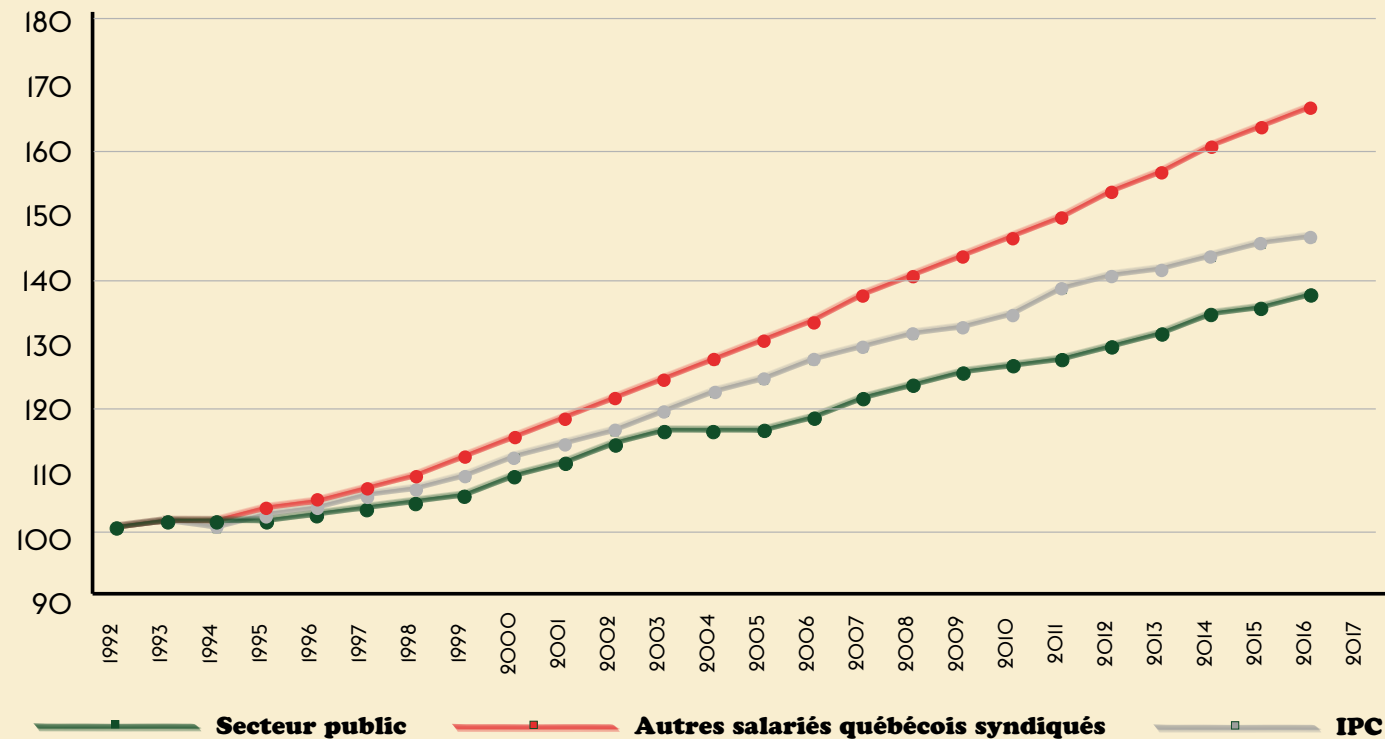
Références : ISQ (2018),
Rémunération des
salariés, État et évolution
comparés, Annexe K.
Conventions collectives
du secteur public.

Conditions salariales



UN ÉCART DE RÉMUNÉRATION QUI PERSISTE

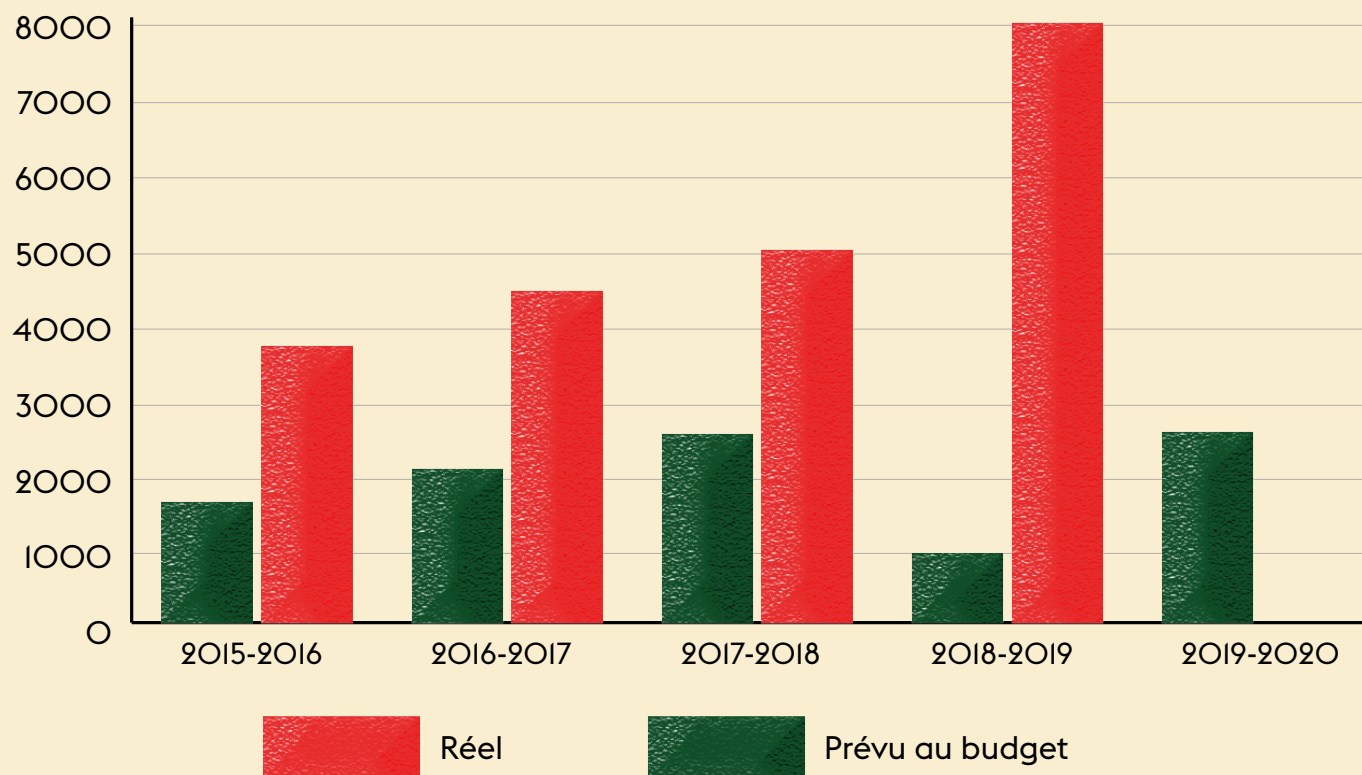
Évolution des salaires et de l'inflation



Références : ISQ,
Rémunération des
salariés, État et évolution
comparés, 2018. Annexe
K. Conventions collectives
du secteur public.
Statistique Canada.
Tableau I8-10-0005-01.

UNE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE FAVORABLE

Surplus annuel en millions \$



Références : Comptes publics, années 2015-2016 à 2017-2018. Rapport mensuel des opérations financières, Préliminaire au 31 mars 2019. Budget du Québec 2019-2020.

Conditions salariales



UNE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE FAVORABLE

Perspectives économiques au Québec

Prévisions	2020	2021	2022
PIB nominal ¹	3,2%	3,0%	3,0%
Salaires et traitements ¹	3,1%	3,0%	3,0%
IPC ¹	2,0%	2,0%	2,0%
IPC ²	1,6%	1,4%	1,6%

Références :

1 Gouvernement du Québec. Budget 2019-2020, Tableaux complémentaires. Perspectives économiques au Québec.

2 Desjardins. Études économiques, 23 septembre 2019. Prévisions économiques et financières.

Conditions salariales



REVENDICATION

L'introduction d'un mécanisme qui assure l'indexation annuelle à l'inflation selon l'IPC Québec.

Conditions salariales



Un coup de barre s'impose.

Une augmentation supérieure à l'inflation pour tous.

Une attention particulière aux bas salarié-es.

Conditions salariales



REVENDICATIONS

Augmentations

Pour la durée de la convention collective de **trois (3) ans**, chaque taux et chaque échelle de traitement sont majorés :

- La **première année** : trois dollars l'heure (**3\$/h**)
- La **deuxième année** : selon la formule la plus avantageuse, un dollar l'heure (**1\$/h**) ou trois pour cent (**3%**)
- La **troisième année** : selon la formule la plus avantageuse, un dollar l'heure (**1\$/h**) ou trois pour cent (**3%**)

Bonification de la protection (IPC)

Pour la durée de la convention collective de **trois (3) ans**, l'ajout d'une bonification de un pour cent au mécanisme assurant l'indexation annuelle à l'inflation (**IPC + 1%**).

Conditions salariales



REVENDICATIONS

Convenir d'**ajustements aux conditions salariales**, notamment en ce qui a trait aux salaires d'entrée et aux nombres d'échelons des échelles de traitement.

Convenir des marges financières permettant d'apporter des **ajustements aux conditions salariales des enseignantes et enseignants chargés de cours à la formation continue dans les cégeps afin de les rendre équitables** avec celles applicables aux enseignantes et enseignants à la formation régulière, selon les modalités convenues à la table sectorielle.

Majorer les primes de responsabilité, autres primes ou allocations exprimées en montant fixe des mêmes paramètres que les salaires, en y faisant les adaptations nécessaires.

Maintenir toute prime, allocation, majoration ou tout autre montant ou budget prenant fin le 31 mars 2020 jusqu'à l'entrée en vigueur de la prochaine convention collective.

Régime de retraite (RREGOP)



CONJONCTURE POLITIQUE ET FINANCIÈRE AMÉLIORÉE

Situation financière

	Évaluation 31 décembre 2014	Estimation de Retraite Québec au 31 décembre 2017
Passif	53,1 G\$	60,2 G\$
Capitalisation	98%	107,7%
Surplus/(Déficit)	(0,9 G\$)	4,6 G\$

Régime de retraite (RREGOP)



REVENDEICATION

Maintien de la qualité de la retraite : stabiliser le taux de cotisation

Poursuivre les travaux entamés dans le cadre du comité de travail sur le RREGOP afin de convenir de mesures visant à stabiliser le taux de cotisation des participantes et des participants dans le contexte de la maturité grandissante du régime.

Régime de retraite (RREGOP)



REVENDICATIONS

Bonification des conditions de la retraite

Allonger la durée maximale des retraites progressives prévue à la Loi sur le RREGOP de 5 années à 7 années;

Instaurer un mécanisme de revalorisation de la rente pour une retraite après 65 ans;

Augmenter l'âge maximal de participation au RREGOP à 71 ans.

Régime de retraite (RREGOP)



REVENDICATIONS

Désinvestissement des énergies fossiles et politique d'investissement responsable

Revendiquer que la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) procède à un désinvestissement progressif, ordonné et cohérent des énergies fossiles au RREGOP rapidement d'ici 2023.

Améliorer substantiellement la politique d'investissement responsable de la CDPQ en ciblant davantage des investissements québécois et en augmentant la prise en compte des éléments environnementaux et sociaux dans la gestion financière des sommes en dépôt de ses déposants.

Assurances collectives



REVENDICATIONS

Convenir des marges financières permettant d'**augmenter de manière importante les contributions patronales** aux régimes d'assurances collectives.

Un engagement du Conseil du trésor à mandater les parties patronales (CPN) afin de garantir l'accès à la **pleine contribution patronale à l'assurance maladie** pour toutes les personnes salariées des services publics, peu importe le statut d'emploi ou le nombre d'heures travaillées.

Assurances collectives



REVENDICATIONS

Convenir de la mise en place de mesures permettant de **réduire l'impact de l'augmentation des coûts des médicaments** sur la contribution des travailleuses et des travailleurs à leur régime d'assurances collectives.

Un engagement du gouvernement à l'effet d'instaurer un **régime d'assurances médicaments public et universel**.

Régime des droits parentaux



REVENDICATIONS

Une **augmentation du nombre de semaines indemnisées** du congé de paternité et du congé pour adoption, de manière concordante.

Que le régime des droits parentaux n'entraîne **aucun préjudice ou effet discriminatoire** pour les parents, en ce qui a trait à l'acquisition des bénéfices et des droits prévus aux conventions collectives.

Les dispositions au chapitre sur les droits parentaux sont **écrites de manière inclusive** et en concordance avec la Loi sur l'assurance parentale.

REVENDICATIONS

L'impact de l'imposition sur les bénéfices reliés au travail dans les régions éloignées **est annulé pour la travailleuse ou le travailleur** qui subit un préjudice fiscal lors du paiement ou du remboursement des frais de sorties encourus. Cela se fait notamment par l'inclusion d'une compensation équivalente à l'impôt payé.

Inclure la **municipalité de Fermont** dans le secteur III (au lieu de II).

S'assurer que la prime de rétention (8%) pour les personnes salariées travaillant dans les localités de Sept-Îles, Port-Cartier, Gallix et Rivière Pentecôte **soit versée aux enseignantes et enseignants chargés de cours des cégeps.**

Comités de l'interro



Comités de l'inter ronde



REVENDICATIONS

Comité de travail portant sur les ouvriers spécialisés

Maintenir la prime pour l'ensemble des titres d'emploi d'ouvrier spécialisé visés par la prime **au-delà de l'échéance** de la présente convention collective;

Élargir la prime aux titres d'emploi suivants :

ébéniste/menuisier-ébéniste, mécanicien d'entretien Millwright/mécanicien d'entretien d'équipement, soudeur/forgeron soudeur, plâtrier, conducteur de véhicule lourd classe 1 et 2, mécanicien classe 1 et 2/mécanicien de garage, mécanicien de machine frigorifique, vitrier-monteur et serrurier

Comité de travail portant sur les ouvriers spécialisés (suite)

Améliorer l'application de la prime pour les ouvriers d'entretien général/ouvriers certifiés d'entretien;

Élargir la prime aux postes fusionnés dont une des composantes du titre d'emploi est visée par la prime;

Rendre la prime applicable dans les cas suivants :

- les cas d'assurance salaire
- les congés monnayables
- les mises en disponibilité

Augmenter le pourcentage de la prime.

REVENDEICATIONS

Comité de travail relatif aux avocats du secteur de la santé et des services sociaux

Augmenter dès maintenant et rétroactivement la prime de rétention afin d'arrimer les salaires avec la Commission des services juridiques.

Réfléchir à une solution pérenne afin d'offrir des **conditions salariales paritaires aux avocats du réseau** de la santé et des services sociaux avec celles des emplois similaires à la Commission des services juridiques, chez les juristes de l'État et au Directeur des poursuites criminelles et pénales.

REVENDICATIONS

Comité de travail relatif aux primes versées aux psychologues du secteur de la santé et des services sociaux et des commissions scolaires

Maintenir la prime de rétention pour les psychologues du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau des commissions scolaires ainsi que les montants compensatoires aux échelons 8 à 17 (excluant l'échelon 15) au-delà de la date d'échéance de la convention collective.

Mettre en place des solutions qui **améliorent les conditions salariales des psychologues** et permettent de pallier les principales lacunes identifiées :

- le niveau de rémunération que la prime permet est insuffisant;
- son caractère temporaire;
- elle est limitée dans son application et non accessible à toutes et à tous;
- cette rémunération n'est pas couverte par un régime de retraite.

Comités de l'interonde



REVENDICATIONS

Comité de travail sur les secrétaires juridiques du secteur de la santé et des services sociaux

Maintenir une échelle salariale particulière pour les secrétaires juridiques équivalente ou supérieure au taux de salaire offert au Centre communautaire juridique et à la Commission des services juridiques.

Réajuster le taux de salaire des secrétaires juridiques advenant un changement à la hausse quant au taux de salaire offert au Centre communautaire juridique et à la Commission des services juridiques, et ce, rétroactivement à la date de ce changement.

Corriger immédiatement la situation à l'échelon 6 au 2 avril 2019 afin d'éviter que des personnes salariées soient considérées **hors taux, hors échelle** durant une certaine période.

Comité de travail sur la mise en œuvre des relativités salariales au 2 avril 2019

Reconnaître pleinement l'expérience des travailleuses et des travailleurs au 2 avril 2019 ou, le cas échéant, à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle structure salariale dans les organismes gouvernementaux.

Convenir de l'**évaluation des titres d'emploi** de conseiller aux établissements et de spécialiste en procédés administratifs.

Solutionner les problématiques de mise en œuvre des relativités salariales au 2 avril 2019 pour les titres d'emploi de technicien en électronique et de technicien en fabrication mécanique dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Lanceur d'alerte et liberté d'expression



REVENDICATIONS

L'introduction de clauses aux conventions collectives garantissant aux personnes salariées des services publics la liberté de dénoncer.

L'introduction de clauses aux conventions collectives affirmant le droit de commenter et de s'exprimer sur des sujets d'affaires publiques, sans subir de mesures de représailles de la part de l'employeur, le tout dans le respect des droits protégés par la Charte des droits et libertés de la personne.